



La lettre des entrepreneurs

100 % dédiée aux petites et moyennes entreprises vosgiennes

Commerce ■ Industrie ■ Services ■ Artisanat

EDITO

La première mission de l'entreprise est de créer de la richesse, les TPE et les PME des Vosges la remplissent avec succès.



"Souples, réactives, à taille humaine, réparties sur l'ensemble du territoire, source de richesse et d'équilibre pour les Vosges, les TPE et PME sont menées par des femmes et des hommes qui

prennent des risques. Ces risques, ils les prennent dans l'intérêt de leur entreprise mais aussi dans celui de la collectivité toute entière. Ils sont soumis à des logiques différentes de celles qui régissent les grandes structures, c'est pourquoi il est légitime qu'ils disposent d'un syndicalisme autonome. Un syndicalisme qui ne soit pas seulement revendicatif, mais qui fournisse des services à ses adhérents et constitue une force de proposition pour les Vosges (l'exemple de la création de la Maison des PME et de l'artisanat en est une parfaite illustration). C'est l'ambition de la CGPME aujourd'hui. C'est l'engagement que nous prenons pour les 1 500 chefs d'entreprise vosgiens qui adhèrent déjà à la CGPME. N'hésitez pas à les rejoindre, car unis nous sommes une force inestimable. Bien cordialement."

Michaël ZENEVRE,
Président de la CGPME des Vosges



Une première en France...



Le 21 juin 2007, la CGPME des Vosges a inauguré la première Maison des PME et de l'artisanat[®] pour mieux soutenir et accompagner le développement des TPE et PME...

Fédérer les énergies, être présent aux côtés des chefs d'entreprise, constituer des réseaux d'experts, proposer de véritables dispositifs d'accompagnement individualisés, créer un lieu convivial de rencontres et d'échanges, telles sont nos principales motivations. Sous l'impulsion de son conseil d'administration, composé de chefs d'entreprise, la CGPME des Vosges a innové une nouvelle fois afin de renforcer son action.

En créant ainsi la première Maison des PME et de l'artisanat[®], la CGPME des Vosges a exprimé le vœu des entrepreneurs d'avoir en un seul contact l'accès à des services 100 % dédiés aux petites et moyennes entreprises.

Désormais, les chefs d'entreprise vosgiens bénéficient en un lieu unique de plusieurs dispositifs d'accompagnement adaptés. Un ensemble de services d'autant plus accessibles que ce sont nos chargés de mission (et ceux de nos partenaires) qui vont à la rencontre des entrepreneurs pour leur apporter des réponses concrètes et l'appui nécessaire dont ils ont besoin pour eux et leur entreprise.

Voir dossier spécial  en pages intérieures.



Les vitamines pour la croissance...

L'événement national de la CGPME

Planète PME 2009 : Espace PME, ateliers, conférences, consultations individuelles, séances plénières en présence des représentants de l'État. La CGPME des Vosges occupera un stand au sein de l'espace PME.

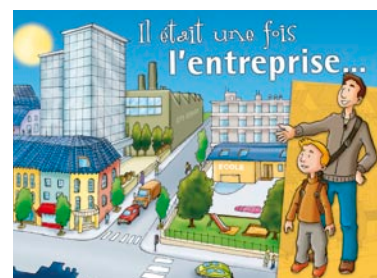
Infos-inscription  www.planetepme.org



Il était une fois l'entreprise...

Le monde de l'entreprise expliqué aux enfants

Le 21 juin 2007 a été présenté pour la première fois le livre pour enfants réalisé par la CGPME des Vosges. Cet ouvrage illustré et ludique présente tous les aspects de la vie dans nos entreprises. Il a été diffusé à tous les enfants des classes de CM2, 6^e et 5^e des Vosges. Cette opération est réalisée en partenariat avec le Rectorat de Nancy-Metz, les partenaires sociaux, Formapôle et AGEFA PME.



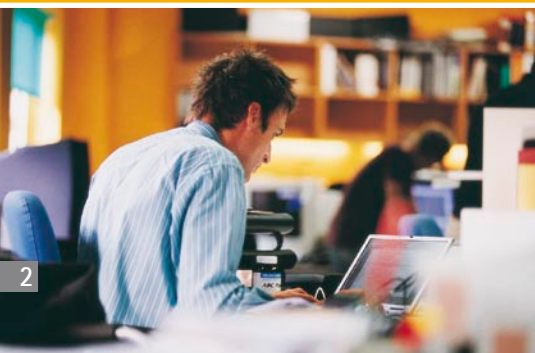
Infos-commande  CGPME des Vosges.



La CGPME s'engage pour vous...

Au-delà de nos deux premières missions qui sont de défendre et de représenter les TPE et les PME vosgiennes, nous nous engageons à créer et maintenir les conditions qui permettent à l'ensemble de nos TPE et PME de poursuivre leur mission à moyen et long terme. C'est ce à quoi s'attache la CGPME des Vosges, aujourd'hui, autour de 10 chantiers pour l'avenir de nos entreprises :

- ▶ Motiver et accompagner une nouvelle génération d'entrepreneurs.
- ▶ Faciliter et accompagner la transmission et la reprise d'entreprise.
- ▶ Valoriser le capital humain au sein des TPE et des PME.
- ▶ Favoriser la compétitivité par l'amélioration des compétences.
- ▶ Créer des conditions de relations commerciales équitables (entre commerces de proximité, sous-traitance, grandes entreprises, grande distribution...).
- ▶ Edifier un nouveau droit social adapté à la société d'aujourd'hui.
- ▶ Définir un statut de l'entrepreneur avec des propositions concrètes sur le patrimoine, le chômage, la retraite.
- ▶ Construire de nouveaux outils de financement pour les TPE et les PME et rendre accessibles les dispositifs existants.
- ▶ Soutenir les TPE et les PME dans leurs actions à l'international, en particulier au niveau européen.
- ▶ Outiller, accompagner et conseiller les TPE et les PME.



Promouvoir, servir, représenter et défendre

les Petites et Moyennes Entreprises Vosgiennes du Commerce, de l'Industrie, des Services et de l'Artisanat...

La CGPME s'engage à vos côtés...

Un mouvement de chefs d'entreprise...



La CGPME est l'un des trois syndicats patronaux interprofessionnels, agréés et représentatifs au plan national, regroupant des chefs d'entreprise de Très Petites, Petites et Moyennes Entreprises (TPE et PME) des secteurs du commerce, de l'artisanat, de l'industrie et des services.

Il a donc pour vocation de représenter l'ensemble des entreprises, de défendre leurs points de vue et leurs intérêts dans un dialogue direct avec les pouvoirs publics, et de participer aux instances de concertation officielles dans les domaines social et économique.

Il a, par ailleurs, pour mission d'apporter des propositions, dans un dialogue constructif et suivi avec ses interlocuteurs, quelle que soit leur nature, et de porter globalement un projet qui place les hommes au cœur de ses préoccupations.

responsables...

Chefs d'entreprise, de TPE-PME, nous sommes le patronat réel. Nous engageons dans nos entreprises tous nos avoirs financiers et prenons des risques personnels, patrimoniaux, familiaux pour les faire tourner. C'est une tâche de tous les instants, avec ses satisfactions, certes, mais aussi ses moments d'exaspération, ses tendances au repli.

Se regrouper au sein de la CGPME, c'est refuser l'isolement, s'informer sur une actualité toujours en mouvement, partager son expérience, échanger des conseils, être accompagné et conseillé, se former sur des sujets souvent complexes.

au cœur de la croissance...

Nos TPE-PME font rarement la "une" de l'actualité. Et pourtant ! Elles réalisent, en France, 66 % des investissements, la moitié des exportations. Plus, elles innervent tout le territoire et représentent près de 80 % de l'emploi salarié du secteur privé. Mieux, ce sont elles qui créent des emplois : 350 000 par an. Par leur souplesse, leur réactivité, leur capacité d'innovation, ce sont nos entreprises qui ont porté la croissance ces dernières années.

Se regrouper au sein de la CGPME, c'est faire entendre la voix spécifique des petites et moyennes entreprises, dans un contexte où le poids des charges, de la fiscalité et de la complexité administrative et législative entrave leur développement.

du développement local...

Ce sont nos TPE & PME qui assurent l'économie de proximité et le développement de nos territoires. Elles sont ancrées sur leur territoire, elles l'irriguent. Elles engendrent la richesse, l'emploi et génèrent du lien social. Alors que la décentralisation est plus que jamais d'actualité et que la compétitivité des territoires est fondamentale pour assurer leur attractivité et leur dynamisme, le rôle des TPE & PME dans ce domaine est donc essentiel.

A nous de répondre présents !

Se regrouper au sein de la CGPME, c'est s'unir pour revendiquer ensemble un développement harmonieux du territoire et de ses infra-structures, garantir la qualité de la formation des populations qui y vivent et le maintien du lien social.

au service de l'entrepreneur et du patronat réel...



DOSSIER SPÉCIAL

Maison des PME et de l'artisanat



100 %
dédiée aux
entreprises
vosgiennes...

100 %
à votre écoute,
100 %
à vos côtés...

La CGPME des Vosges crée la première Maison des PME et de l'artisanat® pour mieux soutenir et accompagner le développement des TPE et PME...



Dispositifs d'accompagnement et de conseil

- **Pass' Défense-Recours** (assistance juridique, sociale et fiscale)
- **Pass' Entreprise** (transmission - reprise - création d'entreprise)
- **Pass' Prévention** (risques prof. - santé et sécurité au travail - formation SST)
- **Pass' Emploi-Compétences** (recrutement, RH, gestion des compétences)
- **Pass' PME** (réunions, rencontres et formations dédiées aux dirigeants de TPE-PME)



Points d'accueil et/ou d'info-conseil

- Financement de la formation des chefs d'entreprise non salariés (AGEFICE)
- Prêt Pass-Travaux, avance et garantie Loca-Pass... 1 % logement (ACL PME)
- Garantie Sociale du Chef et dirigeant d'entreprise = assurance chômage (GSC)
- Formation prévention des risques professionnels (IFS PME)
- Formation prud'hommes (IFP PME)
- Développement commercial et export (Force PME)
- Plan d'épargne interentreprises Vosges PEIL-PERCOIL (Vauban-Humanis)
- Chèques-vacances - Accord interentreprises Vosges (ANCV)
- Assurance maladie obligatoire des professions indépendantes (Ram-Gamex)
- Dispositif ARDAN et Centre National de l'Entrepreneuriat (CNE-CNAM)
- Agefa PME (collecteur et financeur apprentissage)
- Agefos PME (conseil et financement de la formation des salariés)
- OSEO (garantie et financement : investissement et fonds propres, soutien à l'innovation)



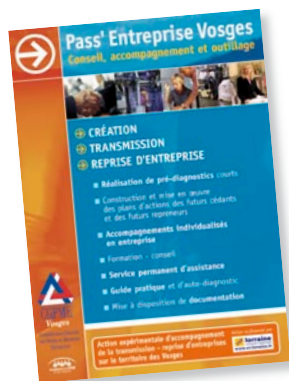
Maison des PME et de l'artisanat ■ CGPME des Vosges Dispositifs d'accompagnement et de conseil

Les chargés de mission de la CGPME des Vosges sont à votre disposition afin de vous accompagner dans vos différentes démarches.



Pass' Entreprise

Transmission, reprise, création d'entreprise...



Vous envisagez peut-être dans les 5 ans à venir de cesser et transmettre votre activité.

Une telle opération aura des impacts sur vous, votre famille, vos salariés et votre entreprise, anticipez la dès maintenant !

Le dispositif Pass' Entreprise Vosges de la CGPME propose ainsi de vous accompagner dans votre transmission et de vous faire bénéficier de différents services.

- Réalisation d'un pré-diagnostic court.
- Accompagnement dans la construction et la mise en place de votre plan d'action transmission-reprise.
- Accompagnement individualisé.
- Service permanent d'assistance.
- Mise en relation avec des acteurs spécialisés.
- Guide pratique et d'autodiagnostic.
- Parrainage et recherche de repreneur.
- Mise à disposition de documentation.

▶ Notre chargée de mission entreprise est à votre écoute et peut vous apporter une aide sur mesure en toute confidentialité. Pour un rendez-vous personnalisé dans votre entreprise, n'hésitez pas à la contacter : entreprise@cgpme-88.org

Action mise en œuvre
en partenariat et
co-financée par :





Pass' Défense-Recours

Assistance juridique, sociale et fiscale...

Chef d'entreprise, vous souhaitez obtenir une réponse claire et rapide à vos problèmes juridiques et réglementaires. En souscrivant au dispositif Pass' Défense-Recours vous disposerez d'une information pratique utilisable au quotidien ainsi qu'une assistance juridique, sociale et fiscale.

► **N'hésitez pas à nous contacter pour connaître ce dispositif qui vous est spécialement dédié : entreprise@cgpme-88.org**



Pass' Emploi-Compétences

Recrutement, RH, gestion des compétences

La mise en œuvre de cette action en collaboration avec Agefos PME Lorraine fait suite à la remontée de besoins et de constats identifiés dans les TPE et PME des Vosges par la CGPME et Agefos PME.

Deux grands objectifs :

- Accompagnement des TPE et PME dans leurs démarches de recrutement et d'acquisition de nouvelles compétences.
- Mise en place de la gestion des compétences.

Cinq axes d'actions au bénéfice du développement des TPE-PME et de l'emploi dans les Vosges :



1 - Mise en place de la gestion des compétences dans les TPE-PME : accompagnements individualisés ; approche globale débouchant sur la mise en œuvre de plan de développement des compétences.

2 - Réponse aux besoins de recrutement : interventions d'accompagnement dans la qualification du besoin en compétences à recruter et mise en relation avec les acteurs.

- 3 - Mise en œuvre de contrats de professionnalisation.
- 4 - Gestion des âges et des parcours professionnels : mise en place de périodes de professionnalisation.
- 5 - Tutorat et maintien dans l'emploi : mise en place d'actions dans le cadre du tutorat (formations de tuteurs, missions tutorales).

Vous avez un projet de recrutement, un besoin de développer les compétences de vos salariés, des savoirs à transmettre à de nouveaux recrutés... Nous pouvons vous aider dans vos démarches. Lors d'un entretien personnalisé, nous pourrions analyser vos besoins et vous apporter des réponses adaptés à votre entreprise.

► **Pour rencontrer notre chargée de mission emploi-compétences, n'hésitez pas à la contacter : competences@cgpme-88.org**

Action réalisée en partenariat avec :



Pass' Prévention

Risque professionnels, santé et sécurité au travail, formation SST...

L'employeur, responsable de la sécurité et de la santé de ses salariés, est tenu de mettre en œuvre des actions en vue d'éviter et de prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Cette démarche de prévention des risques professionnels se traduit notamment par l'évaluation des risques, qui doit être transcrite dans un Document Unique (D.U). (Décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001)

Consciente des difficultés rencontrées par les TPE-PME pour remplir ces obligations, la CGPME des Vosges a mis en place le Pass'Prévention, destiné à accompagner, guider le chef d'entreprise en fonction de ses besoins réels et en tenant compte de ses moyens.



Aussi, notre chargée de mission prévention des risques vous accompagne à rédiger votre document unique, à rédiger des consignes de sécurité, à définir les priorités selon lesquelles les mesures de prévention doivent être mises en œuvre, à sensibiliser vos salariés sur l'utilisation des produits chimiques et les risques associés...

Des formations et des recyclages de Sauveteurs Secouristes du Travail (SST) sont régulièrement organisées, dans nos locaux ou dans vos entreprises.

Concernant des obligations réglementaires spécifiques tels que les vérifications annuelles des installations électriques, le diagnostic de repérage de l'amiante dans les locaux, l'équipement en matériel incendie, la CGPME a négocié pour ses adhérents des tarifs préférentiels auprès de diverses sociétés.

► **Pour plus d'informations, n'hésitez pas à demander nos guides pratiques et fiches produits. Vous pouvez également contacter notre chargée de mission prévention pour un rendez-vous personnalisé dans votre entreprise : prevention@cgpme-88.org**

Action mise en œuvre en partenariat et co-financée par :





Maison des PME et de l'artisanat ■ CGPME des Vosges Points d'accueil et/ou d'informations

À travers ses différents réseaux, organismes et partenariats, la CGPME des Vosges vous propose différents services :
(1) organismes créés à l'initiative de la CGPME.



GSC
Garantie Sociale
du Chef et dirigeant d'entreprise

Chef d'entreprise, en cas de perte d'emploi, vos salariés ont droit à l'assurance chômage, et vous ?

Seuls participent au régime d'assurance chômage les salariés titulaires d'un contrat de travail. Vous êtes dirigeant titulaire d'un contrat de mandat (gérant de sarl - EURL, PDG, DG, dirigeant de SAS, etc.), vous n'avez donc pas la qualité de salarié au sens du droit du travail et êtes par conséquent exclu du régime d'assurance chômage de l'Assedic.

Afin de pallier cette carence, la CGPME a instauré pour vous une garantie perte d'emploi qui vous permet, si vous souhaitez y souscrire, de bénéficier d'indemnités pouvant aller jusqu'à 70 % de votre revenu net professionnel, ce pour une cotisation souvent inférieure à celle du régime Assedic.

▶ N'hésitez pas à nous contacter pour connaître ce dispositif qui vous est spécialement dédié - Tél. 03 29 82 26 67.



AGEFICE (1)
Financement de la formation
des chefs d'entreprise

Chef d'entreprise, vous souhaitez participer à une formation, sachez que la CGPME peut vous aider à trouver un financement.

Nous conseillons et accompagnons toutes les entreprises dans le montage et le suivi de leur dossier en vue de financer la formation professionnelle des chefs d'entreprise non salariés. Ce dispositif a été créé, pour vous, à l'initiative de la CGPME.

▶ N'hésitez pas à nous contacter pour connaître les possibilités de prise en charge financière - Tél. 03 29 82 26 67.



RAM-GAMEX
Assurance maladie obligatoire
des professions indépendantes

La CGPME des Vosges est labélisée point d'accueil RAM-GAMEX (organisme conventionné du régime d'assurance maladie obligatoire) pour les exploitants agricoles, artisans, commerçants et professionnels libéraux.



ACL PME (1) 1 % Logement

ACL PME a été créée à l'initiative de la CGPME, il y a plus de 50 ans.

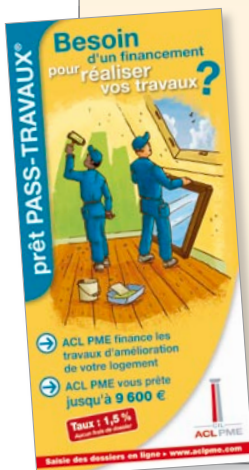
L'implantation dans les Vosges démontre notre volonté d'être au plus près de votre entreprise, de vos besoins et de vos préoccupations, afin de vous garantir un véritable accompagnement de proximité.

À ce titre, nous vous proposons une gamme de services spécifiques à la fois efficaces et faciles à mettre en place.

➔ Prêt PASS-TRAVAUX®

Jusqu'à 9 600 € au taux de 1,5 % (TEG annuel hors assurance facultative, durée de 10 ans maximum, aucun frais de dossier).

Financement des travaux d'entretien, d'amélioration, de copropriété, de remise en état de votre résidence principale, que vous soyez propriétaire ou locataire. Les travaux doivent être réalisés par un professionnel (une entreprise ou un artisan).



➔ Aide LOCA-PASS®

■ Avance LOCA-PASS

Financement du dépôt de garantie demandé par le propriétaire (jusqu'à 1 mois de loyer, dans la limite de 2 300 €) sous la forme d'un prêt sans intérêt, ni frais de dossier, remboursable sur 3 ans, après une période de différé de 3 mois.

■ Garantie LOCA-PASS

Garantie gratuite vis-à-vis du propriétaire bailleur pour le paiement de 18 mois de loyer et charges, dans la limite de 2 300 € par mensualité garantie, et ce, pendant une durée de 3 ans. En cas de mise en jeu de la garantie, le locataire rembourse les sommes versées au propriétaire, sans intérêt ni frais de dossier, sur une durée maximale de 3 ans.

➔ Aide MOBILI-PASS®

Subvention destinée à couvrir certaines dépenses liées au changement de logement des salariés en mobilité professionnelle ou en situation d'embauche.

▶ Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter : ACL PME Vosges 03 29 82 26 67.



IFS-PME ⁽¹⁾

Formation "prévention des risques professionnels"

La CGPME des Vosges met en place régulièrement des formations spécifiques dans les domaines de la prévention des risques professionnels et de la santé au travail (responsabilité pénale du chef d'entreprise - durée du travail, charge de travail : enjeux en matière de santé et de sécurité au travail - accidents du travail, maladies professionnelles - évaluation et prévention des risques professionnels - risques particuliers : risque routier, tabac, alcool et substances illicites...).

ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Document unique

Notre chargée de mission est à votre disposition pour vous accompagner individuellement dans votre démarche d'évaluation et de mise en place ou de suivi de votre document unique.

▶ N'hésitez pas à nous contacter pour toutes informations ou pour recevoir le programme des actions collectives.

FORCE-PME ⁽¹⁾

Assiste les chefs d'entreprise dans le développement de leurs actions commerciales, de gestion et d'exportation et assure aux adhérents de la CGPME les formations nécessaires pour assumer les mandats qui leur sont confiés (à l'exception de ceux relevant des organismes sociaux).

API-PME ⁽¹⁾

L'Agence pour la Promotion Internationale des PME accompagne, grâce à ses membres associés, les PME sur les marchés étrangers et organise régulièrement des séminaires d'information.

IFP-PME ⁽¹⁾

Formation Prud'hommes

Institut qui assure la formation des chefs d'entreprise et des mandataires PME aux fonctions de conseillers prud'homaux.



Vauban
Humanis



PEI-PERCOI

Plan d'Épargne
interentreprises Vosges

Chef d'entreprise, vous avez droit à l'épargne salariale... au même titre que vos salariés... (que vous soyez chef d'entreprise salarié ou non, mandataire social, profession libérale, commerçant ou artisan, vous pouvez en bénéficier).

Grâce à la mise en place par la CGPME des Vosges du PEIV avec les partenaires sociaux, vous pouvez bénéficier du PEI et du PERCOI et profiter de l'abondement annuel maximum de 7 723 € déductible du bénéfice (2 574 € pour le PEI et 5 149 € pour le PERCO - chiffres 2007) et des avantages fiscaux liés.



La mise en place du PEIV dans l'entreprise est à l'initiative du dirigeant.

Avantages pour l'employeur : l'adhésion au PEIV vous permet de mener une politique sociale innovante, d'augmenter la motivation et la fidélisation des salariés et de bénéficier d'une exonération de charges sociales sur l'abondement employeur. Bénéficiaires : les salariés mais également les employeurs...

Opérateur et gestionnaire retenu dans le cadre de cet accord : groupe Vauban Humanis.

▶ Pour profiter au maximum de ces avantages, contactez-nous :
Tél. 03 29 82 26 67 - info@cgpme-88.org



CHÈQUE-VACANCES

Accord interentreprises Vosges

Sur l'initiative de la CGPME des Vosges, la signature de cet accord avec les partenaires sociaux permet désormais à toutes les entreprises vosgiennes de moins de 50 salariés de faire bénéficier leurs salariés du principe des chèques-vacances, sans devoir, comme auparavant, négocier et signer un accord au sein de l'entreprise.

Principe du chèque-vacances : c'est une aide personnalisée au départ en vacances des salariés. Elle se présente sous la forme d'un titre de paiement garanti qui permet aux bénéficiaires d'optimiser leur budget vacances et loisirs grâce à une épargne mensuelle abondée par leur entreprise.



Avantage pour l'employeur : ce principe permet à l'employeur de mener une politique sociale innovante, d'augmenter la motivation et la fidélisation des salariés et de bénéficier d'une exonération de charges sociales. La mise en place est à l'initiative de l'entreprise.

Nota : en 2006, ce sont plus de 984 millions d'euros qui ont été injectés dans l'économie du tourisme et des loisirs par le biais du chèque-vacances.

Opérateur et gestionnaire retenu dans le cadre de cet accord : ANCV (Association Nationale Chèque-Vacances).

▶ Pour profiter au maximum de ces avantages, contactez-nous :
Tél. 03 29 82 26 67 - info@cgpme-88.org



Maison des PME et de l'artisanat ■ CGPME des Vosges Réseaux et partenaires

(1) organismes créés à l'initiative de la CGPME.



AGEFA PME ⁽¹⁾ Collecteur Taxe d'Apprentissage spécifique aux TPE et PME

Chaque année, les entreprises doivent verser une contribution au financement de l'apprentissage, AGEFA PME est un organisme collecteur et répartiteur de la taxe d'apprentissage mis en place par la CGPME. Il participe spécifiquement au développement de l'apprentissage dans les TPE et PME, et dispose de relais dans les régions : les Groupes Techniques de Formation Professionnelle (GTFP). C'est la CGPME qui pilote le GTFP en Lorraine et dans les Vosges. L'ensemble des fonds collectés est redistribué en région. En 2007, en complément au versement direct dans les établissements par les entreprises, près de 2 000 000 € ont été alloués à des CFA ou des lycées professionnels lorrains et vosgiens.

▶ Vous souhaitez choisir un organisme spécialement dédié et piloté par les TPE et les PME, n'hésitez pas à nous contacter, nous vous adresserons la documentation nécessaire : Tél. 03 29 82 26 67.



CNE-Cnam

Centre spécialisé du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam), le Centre National de l'Entrepreneuriat (CNE) est dédié aux femmes et aux hommes qui conduisent des initiatives aux différents stades du cycle de vie de l'entreprise (création, croissance, diversification, essaimage, transmission-reprise, etc.). Son expertise porte plus spécifiquement sur les entreprises de petite taille. Le CNE-Cnam est le porteur régional du dispositif "ARDAN". La CGPME contribue fortement au développement du CNE-Cnam en Lorraine et assure la Présidence du CFA interprofessionnel d'enseignement supérieur géré par le Cnam Lorraine.

▶ N'hésitez pas à nous contacter, pour connaître les services proposés par le CNE-Cnam en particulier les dispositifs "ARDAN" : Tél. 03 29 82 26 67 - info@cgpme-88.org



AGEFOS PME ⁽¹⁾ Conseil et financement de la formation des salariés

Partenaire des TPE et PME concernant la formation professionnelle des salariés, il est le premier organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) interprofessionnel de Lorraine. Il conseille et accompagne les entreprises dans les domaines des ressources humaines, de l'emploi et de la formation. Il finance la formation des salariés des TPE et PME, tant à travers le plan de formation que les contrats et la période de professionnalisation.



De plus, la CGPME des Vosges en partenariat avec Agefos PME propose chaque semestre des sessions de formation

(1 à 3 jours) pour vos salariés dans les domaines de la bureautique, internet, la législation, le management, les RH, le développement commercial, le marketing et la communication...

Nouveau : ces formations peuvent être réalisées dans le cadre du DIF.

▶ N'hésitez pas à nous contacter, pour connaître le dispositif "Pack Formation" ou être mis en relation avec un conseiller d'Agefos PME.



OSEO Pour financer et accompagner les PME

La BDPME a été créée sous l'impulsion de la CGPME, elle accompagnait les TPE et PME dans leur recherche de financement. Aujourd'hui la BDPME et sa filiale Sofaris ont rejoint le groupe Oseo, aux côtés de l'Anvar et de l'Agence des PME. **OSEO intervient dans trois domaines principaux :**



- le soutien à l'innovation (Aide directe à l'innovation pour les prises de risque liées au développement de programmes d'innovation à composante technologique),
- le financement des investissements et du cycle d'exploitation, en partenariat avec les établissements bancaires,
- la garantie des financements bancaires et des interventions en fonds propres.

▶ Vous avez des projets, n'hésitez pas à nous contacter, pour connaître les services proposés par OSEO.



Confédération
Générale
des Petites
et Moyennes
Entreprises

Pour ne plus être seuls face à la complexité...
Pour être réellement écoutés et défendus...
Pour bénéficier de conseils et de soutiens...



Rejoignez dès aujourd'hui la seule organisation patronale
représentative des Petites et Moyennes Entreprises
du Commerce, de l'Industrie, des Services et de l'Artisanat...

100 % dédiée aux entreprises vosgiennes...

→ On ne peut réduire à une seule voix l'expression de l'entreprise. Les TPE et PME existent avec leurs forces et leurs particularités. La CGPME les représente, les aide et les défend depuis plus de 60 ans.

→ Force de proposition, la CGPME est un partenaire social incontournable ; elle participe à toutes les négociations interprofessionnelles : elle défend un paritarisme réel, siège dans de nombreuses instances (CCI, chambre des métiers, conseil des prud'hommes, tribunaux de commerce, CPAM, médecine du travail, Urssaf... en tout, près de 300 mandats), fait un lobbying régulier auprès des pouvoirs publics et des élus locaux (dernières actions : taxe sur les véhicules de société, repas d'affaires, taxe professionnelle, loi Galland...).

→ Réseau puissant de proximité, la CGPME des Vosges constitue un lieu de rencontres et d'échanges, riches d'expériences et de solutions.

→ La CGPME des Vosges est à l'origine d'outils et de services concrets dans beaucoup de domaines qui font la vie quotidienne de vos entreprises.

→ La CGPME des Vosges s'engage à créer les conditions qui permettent à l'ensemble de nos entrepreneurs de poursuivre leurs objectifs à moyen et long termes.



Défense, assistance, services et conseils...

Rejoignez la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises pour défendre vos intérêts et bénéficier gratuitement de nombreux services et de conseils de qualité :

- assistance juridique, sociale et fiscale, **NOUVEAU**
- assistance individuelle par l'un de nos conseillers,
- accès gratuit aux rencontres ou petits déjeuners de l'entreprise,
- accès aux différentes actions de formation,
- infos-mail, fax info et lettre d'information juridique et sociale, **NOUVEAU**
- envois réguliers d'informations sous forme de dossiers pratiques,
- accès à toutes les informations de notre site Internet,
- tarifs réduits sur actions et services mis en place par nos partenaires, **NOUVEAU**
- mise en relation avec notre réseau de partenaires...

L'ensemble de ces services est inclus dans le montant de la cotisation annuelle. Cette dernière est calculée au plus juste, selon la taille de votre entreprise.

Demandez dès aujourd'hui votre bulletin d'adhésion et rejoignez les nombreux chefs d'entreprise qui nous accordent leur confiance !



Pour ne plus être seul... Adhérez à la CGPME des Vosges !

Vous pouvez déduire votre cotisation...

En vertu de l'article 712 du Code général des impôts, "les cotisations versées aux groupements professionnels sont déductibles dès lors que le versement est fait dans l'intérêt de l'entreprise". L'administration admet effectivement la déduction des dépenses liées à l'activité syndicale du chef d'entreprise lorsqu'elles ne sont pas excessives eu égard à l'importance de l'entreprise, ce qui est manifestement le cas de l'adhésion à notre confédération.



Ensemble nous sommes plus forts...

Vous souhaitez vous investir dans un mandat représentatif pour faire entendre la voix des TPE-PME vosgiennes (plus de 300 mandats différents sont occupés par la CGPME des Vosges), n'hésitez pas à nous le faire savoir.

100 % à votre écoute, 100 % à vos côtés...



CGPME des Vosges

Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises
Maison des PME® - 10 bis, av. du Général de Gaulle
BP 2 • 88001 ÉPINAL Cedex
Tél. 03 29 82 26 67 • Fax 03 29 82 66 30
info@cgpme-88.org • www.cgpme-88.org



La lettre des entrepreneurs vosgiens est éditée par la CGPME des Vosges • Directeur de la publication : Michaël ZENEVRE, Président • Comité de rédaction : CGPME 88 et C. Collin • Crédit photo : Ingram publishing, AGCP Communication • Imprimée en France par L'ormont Imprimeur • n° 3 août 2008 • Dépôt légal juin 2007 - n° ISSN en cours.
La CGPME des Vosges ne pourrait être tenue responsable en cas d'erreurs ou de changement de législation concernant les informations contenues dans le présent document.